

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance extraordinaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions (conformément à la Loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2024 ou le programme triennal des dépenses en immobilisations des exercices 2024, 2025 et 2026)
5. Adoption du budget municipal pour l'année 2024
6. Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les exercices 2024, 2025 et 2026
7. Deuxième période de questions (conformément à la Loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2024 ou le programme triennal des dépenses en immobilisations des exercices 2024, 2025 et 2026)
8. Levée de la séance

Le présent ordre du jour peut être modifié lors de la séance.